

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. ROULET Pascal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GALABERT Vivian pouvoir à M. COUDERC Patrick.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
M. JEANNE Vincent.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

2025.65 OBJET : Demande de subvention auprès du Département de Lot et Garonne au titre du FACIL – Passerelle Pont Bleu.

VOTE : 24 Pour.

I - Exposé des motifs :

La Commune engage un projet de réalisation d'une passerelle cyclistes/piétons permettant le franchissement sécurisé du canal latéral à la Garonne. Cet aménagement s'inscrit dans la volonté forte de favoriser des modes de déplacement doux, bénéfiques tant pour la santé que pour la préservation de l'environnement.

Offrir aux cyclistes et aux piétons un itinéraire facilement accessible (accessible aux personnes à mobilité réduite également) et sécurisé est un levier majeur pour améliorer l'attractivité et la qualité de l'accueil sur notre commune.

L'évolution des pratiques touristiques répond à une responsabilité écologique croissante. La passerelle de Bon Rencontre s'inscrit dans cette démarche de slow-tourisme, basé sur le temps et la lenteur. La passerelle complète harmonieusement le maillage local en créant un lien direct

avec la voie verte à proximité, renforçant la continuité du réseau le long du canal latéral à la Garonne. La signalétique claire contribuera à faciliter l'orientation et la découverte, valorisant ainsi les parcours existants à proximité : voie verte du canal latéral à la Garonne, centre-bourg de Bon Rencontre et du centre-ville d'Agen, la halte nautique de Boé.

Cet équipement permettra de développer des parcours attractifs et sécurisés, contribuant tant aux déplacements quotidiens qu'au tourisme vert.

Grace à cette infrastructure, de nouveaux aménagements touristiques pourront émerger : développement de circuits thématiques, services dédiés à l'accueil des cyclotouristes, actions de valorisation du patrimoine et des paysages locaux.

La passerelle s'inscrit ainsi dans un régime d'aide porté par le Département de Lot et Garonne visant à valoriser les investissements participant au développement touristique et à la promotion des modes de déplacement durables, considérés comme essentiels pour un tourisme vert innovant.

Aussi, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du régime d'aide « FACIL, équipements de centralité - aménagements touristiques » pour un montant de 100 000 € selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement actualisé :

	Montant HT			Montant
Travaux	1 049 923 €	Schéma vélo	30%	382 786 €
Dévolement Gaz	16 893 €	Fond Vert axe 3	17%	210 806 €
Etudes & Maîtrise d'oeuvre	103 551 €	FST	20%	255 191 €
Autres (études de sols, Contrôle technique, SPS...)	88 021 €	FACIL	8%	100 000 €
		Autofinancement communal	25%	309 605 €
Total TTC	1 258 388 €	Total		1 258 388 €

II - Considérants et référents juridiques

Considérant l'exposé ci-dessus,

Vu le régime d'aide « FACIL » du Département de Lot et Garonne,

Je vous propose, chers collègues :

- d'approuver le plan de financement actualisé ci-dessous :

	Montant HT			Montant
Travaux	1 049 923 €	Schéma vélo	30%	382 786 €
Dévolement Gaz	16 893 €	Fond Vert axe 3	17%	210 806 €
Etudes & Maîtrise d'oeuvre	103 551 €	FST	20%	255 191 €
Autres (études de sols, Contrôle technique, SPS...)	88 021 €	FACIL	8%	100 000 €
		Autofinancement communal	25%	309 605 €
Total TTC	1 258 388 €	Total		1 258 388 €

- de solliciter le Département de Lot et Garonne au titre du dispositif « FACIL, équipement de centralité » pour un montant de 100 000 €.

- d'autoriser madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet, notamment en lien avec les demandes de subvention.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement actualisé ci-dessous :

	Montant HT		Montant
Travaux	1 049 923 €	Schéma vélo	30% 382 786 €
Dévolement Gaz	16 893 €	Fond Vert axe 3	17% 210 806 €
Etudes & Maitrise d'oeuvre	103 551 €	FST	20% 255 191 €
Autres (études de sols, Contrôle technique, SPS.....)	88 021 €	FACIL	8% 100 000 €
		Autofinancement communal	25% 309 605 €
Total TTC	1 258 388 €	Total	1 258 388 €

DECIDE de solliciter le Département de Lot et Garonne au titre du dispositif « FACIL, équipement de centralité » pour un montant de 100 000 €.

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet, notamment en lien avec les demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

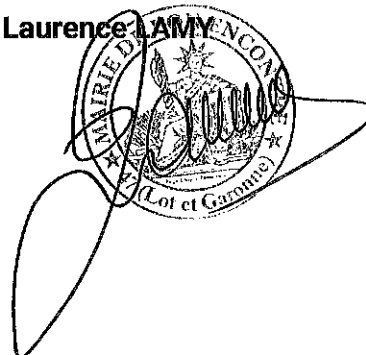
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 19 décembre 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



La secrétaire de séance,

Isabelle FERRAND

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20251217-202565-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025